

PPL Debré 2 : les questions sur un marché de dupes

Depuis plusieurs jours, vous pouvez voir sur les différents sites des associations des informations contradictoires sur la réunion qui s'est tenue, à Paris en présence du Professeur Debré, le 22 décembre.

Afin de vous permettre de mieux comprendre le problème de cette proposition de Loi dangereuse pour notre profession, nous revenons sur un certain nombre d'éléments.

Le GFIO était absent de cette réunion qui a vu des associations (ROF, SFDO-FFO) prendre des décisions pour les ostéopathes, contraires à l'intérêt de notre profession.

Après avoir abordé les péripéties de la réunion du 22 décembre (cliquer ci-après : <http://www.osteofrance.com/actualites/news/2011/12/le-scandaleux-comportement-du-professeur-debre/>), il nous paraît important de **revenir sur le fond** car les conséquences à tirer de cet événement sont révélatrices et graves pour notre profession.

Quelles sont les questions à poser ?

Qu'est-ce qu'une Proposition de Loi (PdL) ?

C'est un texte de loi rédigé et déposé par un parlementaire (député ou sénateur) et soumis à la délibération du Parlement.

Il ne faut pas confondre avec un projet de Loi qui, lui, émane du Gouvernement..

Le Parlementaire (en l'occurrence le député dans notre affaire) la dépose sur le Bureau de l'Assemblée.

Si elle est mise à l'ordre du jour de l'Assemblée elle sera discutée par elle et les députés ont la possibilité de le modifier par des amendements.

Elle est ensuite votée par l'ensemble de l'Assemblée Nationale.

Pour mémoire, nous vous rappelons que le Professeur Debré avait en 2010 déposé un premier projet de proposition de Loi (PPL) qui avait soulevé la plus totale opposition de l'UFOF d'abord puis ensuite de toutes les associations du GFIO. (Voir analyse et Communiqué)

Le Projet n'avait, grâce à vos interventions auprès des parlementaires, pas inscrit à l'ordre du jour et donc pas été présenté au vote des députés.

Qui est le député Bernard DEBRÉ ?

C'est un urologue, praticien hospitalier de 67 ans, ancien maire d'Amboise et conseiller général, il est élu député de Paris depuis 2005. D'abord apparenté UDF, il rejoint l'UMP toujours en tant qu'apparenté.

Sollicité souvent par les medias (émissions politiques et people comme les Grosses Têtes sur RTL), il donne son avis sur de nombreux sujets, pas seulement dans le domaine de la Santé.

En 2002, lors de la reconnaissance de l'ostéopathie, il s'éleva avec véhémence contre l'article 75 de la Loi de Modernisation de la Santé demandant son abrogation.

Déclarant depuis quelques temps vouloir défendre l'acupuncture et l'ostéopathie, il déposa une première Proposition de Loi (PdL1) en 2010, et suite à son échec, une deuxième (PdL2) en septembre 2011.

Que contenaient ces deux PdL ?

Sous couvert de vouloir réguler la profession d'ostéopathe, elles prévoyaient :

- l'abrogation de l'article 75
- la création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie doté des pleins pouvoirs pour régir la profession
- Ce Haut Conseil était composé de 5 membres dont deux ostéopathes pour la PdL 1 et de 11 membres dont 1 ostéopathe pour la PdL 2 .

Certes, la PdL 2 prévoyait également d'instaurer un Master et même un doctorat (!!)

mais il paraît on ne peut plus plausible que ces deux éléments étaient là pour mieux nous « faire avaler la pilule » !

Quelles furent les réactions des associations ?

Si le ROF et le SFDO trouvèrent quelques vertus aux textes, les associations qui composent aujourd'hui le GFIO (AFO, CNO, SNOF et UFOF) les jugèrent très dangereux pour la pérennité de notre profession et appelèrent les ostéopathes à montrer leur opposition à la mise à l'Ordre du Jour de ces PdL.

Quel était l'objet de la réunion du 14 décembre ?

Alors que Dominique Blanc, Président de l'UFOF et Armand Gersanois représentant du CEPLIS se trouvaient à Paris pour rencontrer des parlementaires de la majorité et de l'opposition, Armand a rencontré, l'attaché parlementaire du Professeur Debré qui souhaitait l'entretenir de la PdL Debré 2.

Celui-ci lui annonça que tout était ouvert et que le Professeur Debré était prêt :

- à modifier son texte
- qu'il fallait profiter d'un calendrier parlementaire favorable
- que la FFMKR était favorable
- que le Conseil de l'Ordre des Médecins était favorable
- que le Ministère n'était pas opposé à cette PdL
- qu'il fallait réunir de toute urgence les ostéopathes
- qu'il proposait la date du 22 décembre pour une telle réunion

Armand prévint Dominique qui sollicita l'avis de tous les Présidents du GFIO.

Quelle fut la réaction du GFIO ?

Après réflexion et concertation, les présidents du GFIO, étonnés par les propositions de l'attaché parlementaire et quelque peu sceptiques de l'urgence de l'affaire, **indiquèrent que la date du 22 ne pouvait convenir**, compte tenu de la période des vacances. Étant cependant ouverts à tout dialogue, ils **proposaient, dès le vendredi 16 décembre, la date du 13 janvier 2012.**

Le Professeur Debré refusa aux prétextes que :

- cette date serait trop tardive car les Commissions de l'Assemblée Nationale se réunissaient dès début janvier
- qu'il fallait agir vite car la session parlementaire s'achevait fin février
- qu'il y avait une opportunité à saisir : « C'est maintenant ou jamais ! »

Il n'y eut plus de contact entre le GFIO et le Professeur Debré avant le jeudi 22 au matin

Quand le GFIO a-t-il été informé de la tenue de la réunion du 22 ?

De retour de Londres, le mercredi 21 à 20h 30, Dominique Blanc a pris connaissance avec la plus grande surprise d'un message laissé sur sa boîte vocale par l'attaché parlementaire du Professeur l'informant qu'il était attendu à la réunion du lendemain à 11h.

Il appela vers 21h, Guy Villemain, Président du ROF pour lui demander s'il était au courant de cette réunion. Guy Villemain l'informa qu'effectivement la réunion avait lieu en présence du SFDO et qu'il s'y rendrait.

Que s'est-il dit entre le GFIO et le Professeur Debré dans la journée du 22 ?

Le 22 au matin, Dominique Blanc réussit après plusieurs essais infructueux, à joindre l'attaché parlementaire du Professeur Debré et à s'entretenir avec le Professeur lui-même. Après leur avoir fait part de son étonnement et de sa réprobation sur le procédé employé et sur la tenue de cette réunion, il demanda au Professeur de préciser ces propositions de modifications.

Celui-ci lui apprit alors :

- qu'il voyait le Ministre de la Santé le soir même
- qu'il avait besoin du soutien des ostéopathes sur son texte
- que nous pourrions ensuite proposer des amendements qu'il porterait
- que nous pourrions avoir au moins DEUX représentants au Haut Conseil

Le Président de l'UFOF, au nom du GFIO, lui rappela alors :

- Que nous ne pouvions soutenir le texte proposé
- Que nous ne pouvions accepter une abrogation de l'article 75
- Que nous ne pouvions accepter que les ostéopathes ne soient pas majoritaires au sein du Haut Conseil
- Que dans ces conditions, seul, un **retrait du PPL était acceptable**, car le texte, **mauvais en septembre l'était toujours autant en décembre**

Des ostéopathes ont-ils aidé à la rédaction de cette PdL ?

Depuis quelques mois, courent, dans le POF, un certain nombre de bruits affirmant que des ostéopathes ont contribué à la rédaction du texte. Nous n'avons pas prêté plus d'attention que ça à ces bruits.

Lors de leurs échanges avec les membres de l'assistance du Professeur Debré, Michel Sala et Dominique ont cependant été surpris d'apprendre de la bouche même de leurs

interlocuteurs que d'anciens dirigeants d'une association revendicatrice sur l'éthique et la déontologie, avaient été partie prenante.

Ce n'est certes pas à l'honneur de ces ostéopathes, mais cela nous éclaire on ne peut mieux sur leurs motivations et leurs actions puisqu'ils prennent depuis plusieurs mois très régulièrement des positions contraires à l'intérêt collectif de leur profession.

Des associations d'ostéopathes soutiennent-elles le Professeur Debré ? Quelles sont-elles ?

Oui, si l'on en croit ce que Monsieur Gauthier Bertrand (attaché parlementaire du Professeur Debré) nous dit dans son mail du 22 décembre.

L'après-midi à 16h 04, il a en effet adressé le mail suivant à Dominique BLANC :

De : Bernard Debré
Objet : PPL Haut Conseil de l'Ostéopathie
Date : 22 décembre 2011 16:04:53 HNEC
À : Dominique BLANC
Cc : Armand GERSANOIS

Monsieur le Président,

Voici le texte sur lequel plusieurs associations d'ostéopathes exclusifs se sont accordées ce matin, concernant la PPL Debré.

Vous avez compris le degré d'urgence avec lequel nous nous débattons depuis plusieurs jours qui explique les désagréments et difficultés de communication dont nous avons été victimes.

N'hésitez pas à soumettre ce courrier aux autres présidents des associations membres du GFIO.

Bien évidemment, vous pouvez à votre convenance modifier cette trame.

Notre seul impératif, eu égard au rendez-vous du Pr DEBRÉ, ce soir, avec le Ministre, et que, si vous souhaitez manifester votre soutien (même sous une quelconque réserve), vous nous le fassiez savoir avant 18h00.

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement,

Gautier BERTRAND
Collaborateur parlementaire du Professeur Bernard DEBRÉ
Ancien Ministre
Député de Paris

Pour mémoire, le ROF et l'entité SFDO-FFO étaient seules présentes à cette réunion.

Qu'ont signé le ROF et le SFDO-FFO lors de la réunion du 22 ?

Il est difficile d'être totalement affirmatif car, étrangement, près de 10 jours après la réunion, aucune association n'a encore publié le texte sur lequel elle s'est engagée. La seule information que nous ayons, nous a été donnée par l'assistance parlementaire du Professeur Debré qui a essayé, plusieurs fois au cours de l'après-midi, en appelant Armand et Michel Sala de convaincre le GFIO de s'associer aux signataires du matin.

Dans sa dernière tentative, il nous a donc demandé de signer un courrier (que vous pouvez lire ci-dessous) en nous promettant de soutenir tous nos amendements.

Pièce jointe reçue le jeudi 22 décembre qui accompagnait le mail de Gauthier Bertrand et que le Professeur souhaitait que nous lui adressions avec notre signature

«

*Pr. Bernard DEBRÉ
Ancien Ministre
Député de Paris
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 007 PARIS*

Paris, le 22 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

En février 2010, vous avez déposé une proposition de loi portant diverses propositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie, proposition de loi qui avait le mérite, comme vous l'avez d'ailleurs expliqué très largement, de lancer un débat avec l'ensemble des professionnels et des patients.

En septembre dernier, votre nouvelle proposition de loi, portant création d'un Haut Conseil de l'Ostéopathie recueillait plus de 115 cosignatures de vos collègues, illustrant le malaise, bien perçu par la Représentation nationale, des ostéopathes.

Nous souhaitons vous exprimer tout notre soutien pour ce texte qui apportera de réelles avancées, attendues depuis près de dix ans.

Conscients que cette proposition de loi pourra être amendée en commission puis en séance, et quoique favorables tant à une formation reconnue (notamment au niveau européen) qu'à la souscription obligatoire d'une assurance professionnelle, nous aurons des remarques et des souhaits d'amendements à vous faire parvenir concernant la composition du Haut Conseil.

Il nous semble impératif que soient représentés, dans cette autorité administrative indépendante, les patients.

De plus, nous militons pour une meilleure représentation des ostéopathes exerçant à titre exclusif l'ostéopathie, notre composante professionnelle, dans cette structure.

Espérant vivement que cette législature aura été fructueuse pour l'ostéopathie, par l'inscription de votre texte, dans les semaines à venir, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

Est-ce le texte que les associations ont signé. ? Tant qu'elles n'ont rien publié, nous ne pouvons rien affirmer, mais les ostéopathes de ces associations et la profession toute entière peuvent cependant légitimement se poser des questions devant tant de mystère. Guy Villemain, Président du ROF que nous avons appelé, nous a affirmé qu'il avait amendé le texte et il nous a lu un amendement portant sur la composition du Haut Conseil. Nous n'en savons pas plus.

En tout cas, le texte que nous a soumis le Professeur était totalement inacceptable et le GFIO a refusé catégoriquement.

En effet contre un soutien officiel, le Professeur Debré nous promettait simplement de porter des amendements pour le modifier !!

La ficelle était un peu trop grosse et **le GFIO ne pouvait que refuser ce marché de dupes.**

C'est ce qu'il a fait catégoriquement.

Une proposition de loi est-elle le meilleur procédé pour faire progresser notre profession ?

Assurément non.

En effet Il faut savoir, que, si une PdL vient à être présentée au vote de l'Assemblée, elle peut soit être modifiée par des amendements dans un sens ou dans un autre.

Et donc les **amendements** que nous pourrions faire porter par M. Debré, **pourraient tout à fait** être rejetés par une majorité de députés défavorables à l'ostéopathie.

La plus grande partie des députés de la Majorité nous sont défavorables. Souvenons-nous de ce qui s'est passé pour la loi HPST et les 3520h en 2009.

Le **texte de sa PdL pourrait d'ailleurs tout autant être durci contre nous** par des amendements portés par des députés favorables aux médecins ou aux kinés.

Ce serait donc pure folie que de se lancer dans une telle entreprise.

Que va faire le GFIO ?

Restant ferme sur ses positions et refusant de cautionner une telle mascarade, le GFIO va informer les parlementaires de son opposition la plus absolue à cette Proposition de Loi et elle usera de tout son entregent pour éviter qu'elle ne soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Il va d'autre part continuer à user de la négociation avec les Pouvoirs Publics pour faire modifier les textes par voie réglementaire et à préparer l'avenir qui pourrait voir un changement de majorité dans le courant de l'année 2012.

Et VOUS, que pouvez-vous faire ?

OSTÉOPATHES OUVREZ LES YEUX !

- Comment des associations peuvent-elles soutenir un tel texte ?
- Comment peuvent-elles faire preuve d'autant de crédulité pour imaginer l'amender à notre bénéfice dans une Assemblée Nationale majoritairement hostile aux ostéopathes ?
- Comment peuvent-elles faire preuve de si peu de discernement pour signer en une heure un texte qui aurait demandé étude et réflexion et qui engage l'ensemble de la profession ?
- Comment peuvent-elles faire aveuglément confiance à un député qui fut en 2002 l'un des plus farouches détracteurs de l'article 75 ?
- Comment peuvent-elles accepter l'abrogation de cet article qui nous garantit, comme l'a rappelé le Conseil d'État en janvier 2008, l'accès à un exercice de première intention ?

Ostéopathes, vous pouvez faire, dès à présent, la différence entre les associations **qui défendent avec fermeté et rigueur notre profession** et celles, qui malgré des discours engagés et péremptaires, ne font que la brader et la tirer vers le bas.

Vous pouvez :

Ne plus être abusés par ceux qui vous trompent.

Et vous engager résolument aux côtés de ceux qui vous défendent pour le rayonnement de notre art.

Le Conseil d'Administration de l'UFOF